



Héron rivière Tortue à l'Islet – Photo gagnante de 2021 – Claude Ménard

Concours photo

« Les milieux humides et leur biodiversité ! »

Modalités et règlements du concours

« Les milieux humides et leur biodiversité ! »

Juin 2023



20 JUIN

Organisme des bassins versants de la Côte-du-Sud

Description du concours

Informations générales

Dans le cadre de l'édition 2023 du Mois de l'eau, l'organisme des bassins versants (OBV) de la Côte-du-Sud met en place une quatrième édition de son concours de photographie ouvert à tous les citoyens et citoyennes de son territoire. Le but de ce concours est de mettre en valeur l'eau sur le territoire en plus de sensibiliser à l'importance de protéger et conserver cette ressource inestimable dans notre vie de tous les jours.

Cette initiative est prévue dans le Plan d'action 2018-2023 de la Stratégie québécoise de l'eau, qui déploie des mesures concrètes pour protéger, utiliser et gérer l'eau et les milieux aquatiques de façon responsable, intégrée et durable.

Thème

Les milieux humides et leur biodiversité

Objectifs

- Mettre en valeur les milieux humides de notre territoire ;
- Sensibiliser la population à l'importance de protéger et de conserver nos milieux humides ;
- Inciter la population à découvrir les différentes facettes du territoire ;
- Augmenter la visibilité de l'OBV de la Côte-du-Sud auprès de la population ;
- Créer une banque de photographies pouvant être utilisées pour la mise en valeur des paysages.

Modalité de participation

Informations générales

- Période de réception des photographies : 20 juin au 14 juillet 2023 à 23H59 ;
- Les photographies doivent être remises sous format numérique :
 - Format JPEG ;
 - Moins de 15 Mo ;
 - Dimension minimale de 1920 X 1080 px.
- Veuillez conserver l'original de votre photographie, aucune version papier ne sera acceptée ;
- Les photographies envoyées ne seront pas retournées ;
- Le participant ou la participante est responsable d'obtenir l'autorisation de toute personne (ou titulaire de l'autorité parentale dans le cas d'une personne mineure) apparaissant sur la photographie avant de la soumettre au concours.

Pour soumettre une photographie :

https://docs.google.com/forms/d/1rnpQ-adt_IW6MdMHsozDu0zIID9Xo0XTwSgGRvAMTzs

Le participant ou la participante doit remplir les différentes informations demandées sur le formulaire de participation.

Veillez joindre le fichier numérique de la photographie identifié par votre nom suivi d'un numéro si plusieurs photographies sont envoyées (ex. : prénom_nom_01.jpg).

En cas de problème avec le formulaire, il est possible de participer en envoyant un courriel à Stéphanie Desaulniers : Technicienobvcotedusud@gmail.com
Vous devez y inscrire votre nom et prénom, votre adresse et ville, l'endroit où la photo a été prise ainsi que confirmer que vous avez pris connaissance des modalités et règlements du concours et que vous vous engagez à les respecter.

Admissibilité

Dépôt photographie :

- Les photographies doivent être reçues entre le 20 juin 2023 à 0h00 et le 14 juillet 2023 à 23H59 ;
- Il est important que lors du dépôt, l'endroit où la photographie a été prise soit bien identifié pour confirmer l'admissibilité de la photographie.

Participant/Participant(e) :

- Une même personne peut soumettre un maximum de 2 photographies. Le formulaire de participation doit être complété pour chaque photographie. Si une personne dépose plus de 2 photographies, les 2 premières seulement seront considérées ;
- Les participants doivent être âgés de 12 ans et plus. Les participants âgés de moins de 18 ans doivent faire approuver par un adulte responsable les modalités du concours ;
- Le concours est ouvert à tous les photographes amateurs ou professionnels ;
- Les employés de l'OBV de la Côte-du-Sud ne peuvent pas participer au concours.

Admissibilité des photographies :

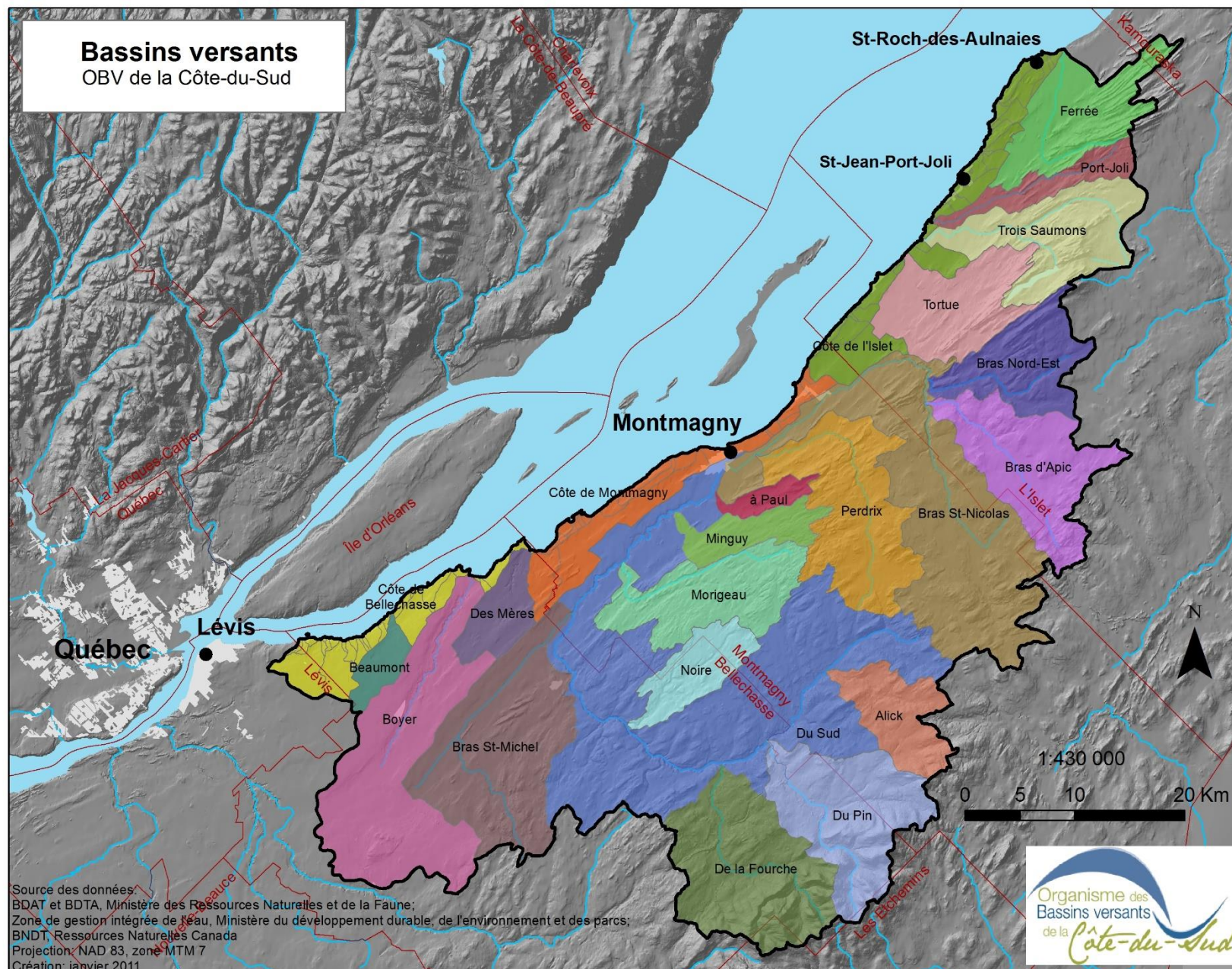
- Les photographies soumises ne peuvent pas être retouchées, seulement un recadrage est permis. Le choix de l'appareil photo est laissé à la discrétion du participant ;
- Aucun nom ou signe distinctif quelconque ne doit apparaître sur les photographies ;
- Les photographies inscrites ne doivent pas avoir été déjà publiées ;
- Les photographies peuvent avoir été prises à n'importe quel temps de l'année ;
- Les photographies doivent être prises à l'intérieur des limites du territoire de l'OBV de la Côte-du-Sud (Voir page suivante), près d'un milieu humide ou d'un plan d'eau.

Territoire

Le territoire de l'OBV de la Côte-du-Sud s'étend de Lévis à Saint-Roch-des-Aulnaies, dans la région de la Chaudière-Appalaches, et totalise une superficie d'environ 2 800 km². Trois MRC « principales » composent le territoire : Bellechasse, Montmagny et l'Islet.

Veuillez vous référer à la carte suivante pour la délimitation du territoire.

Modalités et règlements du concours



Droit d'utilisation et de publication

Les participants et participantes du concours conservent leur droit d'auteur et consentent à ce que les photographies soumises puissent être utilisées à des fins de promotion ou de sensibilisation par l'OBV de la Côte-du-Sud. L'organisme s'engage à inscrire le nom de l'auteur sur la photo lorsqu'il y a utilisation.

L'acceptation du règlement et l'attestation du droit d'auteur lors de l'inscription au concours sur le site web ou en personne constitue la cession gratuitement et pour une durée indéterminée d'une licence d'utilisation et de reproduction permettant à l'OBV de la Côte-du-Sud d'utiliser de quelque façon et sur quelque support que ce soit les photographies soumises dans le cadre de ce concours. Lors de l'inscription au concours, le participant garantit également qu'il en est le véritable auteur et assure avoir obtenu le consentement des personnes qui apparaissent sur les photos soumises.

Modalité de l'évaluation

Évaluation des photographies

Le choix des gagnants sera déterminé par un jury composé de 5 employés de l'OBV de la Côte-du-Sud.

Voici les principaux critères de sélection qui seront évalués :

- Pertinence au thème ;
- Qualité de la photographie :
 - Éclairage ;
 - Cadrage et équilibre ;
 - Précision et positionnement du focus ;
 - Netteté ;
 - Présence d'éléments hors concept.
- Originalité de la photographie.

Gagnants et prix

Le prix constitue un forfait cadeaux chez Orange SUP à Berthier sur Mer. Celui-ci représente :

Deux séances individuelles d'une heure chaque

Ou

Une seule séance d'une heure pour deux personnes.

Le choix du forfait se fera à la discrétion du gagnant et devra être utilisé pour la saison 2023.

Le prix sera attribué exclusivement à un participant ayant respecté les règlements du concours. L'OBV de la Côte-du-Sud ne peut pas être tenu responsable pour tout problème relié au déroulement et se réserve le droit de modifier les dates de soumission.

Le gagnant ou la gagnante sera avisé par téléphone ou par courriel.

Le ou la gagnante aura 2 semaines après la date de l'annonce de la photographie gagnante pour réclamer son prix. Pour la réception du prix, des délais sont à prévoir, car celui-ci sera acquis par l'OBV à la suite du choix du gagnant(e).